

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20210309-11	<u>Séance du 09 mars 2021 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-et-un du mois de mars le neuf le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 mars 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02 mars 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : REALISATION PAR LE SYDED D'UN AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS « SALLE POLYVALENTE » ET « ECOLE LOUISE MICHEL »

Le SYDED est habilité par ses statuts, à exercer des prestations relatives aux équipements énergétiques, à la maîtrise de l'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables. Son pôle énergie a développé un service de conseil, d'assistance technique et administrative aux collectivités de son territoire, dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

En complément de ce service, le SYDED est amené à faire réaliser pour le compte de ses collectivités et par des bureaux d'études spécialisés, des audits énergétiques de bâtiments existants et des études de faisabilité de chaufferies bois, avec ou sans réseaux de chaleur.

Pour ces prestations, le SYDED a passé un accord-cadre à marchés subséquents, afin de rationaliser et simplifier la procédure de consultation, ainsi que les modalités de subventionnement par les partenaires institutionnels, tout en maîtrisant mieux chaque étape de la réalisation des prestations.

La Ville souhaite réaliser un audit énergétique pour les bâtiments :

- Salle Polyvalente – Place Ambroise Croizat - SELONCOURT
- Ecole Louise Michel – 133 rue du Général Leclerc - SELONCOURT

Après consultation et analyse effectuée par le SYDED, le prestataire retenu est le bureau d'études CIE DUPAQUIER SAS pour un montant forfaitaire de 4 210.00 € H.T. soit 5 052.00 € T.T.C.

Le SYDED assure le préfinancement ainsi que le règlement de la prestation au Bureau d'Etudes. Le paiement est versé après validation de la bonne réalisation de la prestation. Il assure également l'accompagnement en suivant la réalisation et valide le rapport final.

Le SYDED a le soutien de l'ADEME et de la région de Bourgogne Franche-Comté participant à hauteur de 70% du montant T.T.C. de la prestation du Bureau d'études. Seul, le reliquat est réglé par la Commune au SYDED, ainsi que le nombre de journées d'accompagnement du SYDED ;

Le montant estimé de la contribution financière de la commune serait de **1 876.00 € T.T.C.** :

Prestation Bureau d'Etudes : 5 052.00 € x 30% = 1 516.00 €
Accompagnement SYDED : 1 journée à 360.00 € = 360.00 €

La Commission Bâtiments-Patrimoine-Cimetière réunie le 22 Février 2021 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité.
- autorise le Maire à signer la convention avec le SYDED définissant les modalités de réalisation et de financement de cet audit énergétique des bâtiments « Salle Polyvalente » et « Ecole Louise Michel »,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 09 mars 2021

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET